

\*\*\*\*\*



DE  
SON EXCELLENCE MADAME CHERIF NANTENGA, MINISTRE D'ETAT  
DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA PROMOTION FEMININE ET DE L'ENFANCE  
A LA 55<sup>EME</sup> SESSION DE LA COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME

New - York, lundi 28 février 2011

S.V.P., Seul le français fait foi

**Madame la Présidente ;**

Permettez- moi, tout d'abord, de vous adresser mes félicitations les plus chaleureuses pour votre rôle et votre présidence de la présente session.

Je suis cette occasion pour remercier ma délégation dans l'exercice de votre excellent rôle en charge.

Qu'il me soit aussi permis, de nommer de ma délégation du Gouvernement Guinée, et singulièrement de Son Excellence le Professeur Alpha CONDE, Président de la République, Premier Président démocratiquement élu, de saluer la tenue de la présente Session de la Commission de la Consolidation de la Femme.

La République de Guinée souscrit aux déclarations faites par le Mouvement pour la Démocratie et le Développement Africain et au Groupe des 77, EL NEZAM UNITE.

Le gouvernement guinéen se réjouit du lancement officiel de la nouvelle Entité de l'Organisation des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, ONU/FEMMES.

Il se félicite de la nomination de Madame Michelle Duchatel à sa direction, et adhère pleinement à son ambitieux programme de travail centré sur les cinq thèmes prioritaires suivants :

**Madame la Présidente ;**

Ma délégation remercie la Commission internationale pour son soutien au processus électoral ayant conduit notre pays à une vie constitutionnelle normale.

Egalement, nous accueillons chaleureusement l'inscription de la Guinée à l'ordre du jour de la Commission de la Consolidation de la paix des Nations Unies et la mise en place d'une formation en faveur de la Guinée.

Je souligne avec fierté que mon pays connaît aujourd'hui une avancée significative dans la mise en œuvre des résolutions 1325, 1820, 1888 et 1889 du Conseil de sécurité des Nations unies sur femme, paix et sécurité en leur mise en œuvre. Ce qui a été fait par les forces de défense et de sécurité.

**Madame la Présidente,**

C'est l'occasion pour moi de citer les dispositions urgentes et prioritaires prises par la République dès son accession à la magistrature suprême de notre pays ; à savoir la gratuité des soins médicaux pour les femmes aussi pendant la grossesse jusqu'à l'accouchement, les petits enfants de moins de 5 ans jusqu'à la naissance jusqu'à 5 ans, ainsi que la suppression de l'impôt per capita.

L'éducation est un droit fondamental pour tout individu. La Guinée s'est engagée à réduire ce droit pour tous d'ici 2015.

Dans ce cadre, nous remercions les partenaires techniques et financiers tels que ; l'ACDI, l'UNICEF, l'UNEP, la Banque Mondiale que nous remercions.

Pour l'Enseignement technique et professionnel, une Lettre de politique a été adoptée dans le but de promouvoir la formation féminine et masculine et de valider l'équité entre les sexes.

Il faut s'assurer que des progrès sont mis en place pour l'accroissement du taux de fréquentation féminine dans les filières techniques et en vue de la réalisation de la parité entre hommes et femmes dans les domaines du travail et de l'emploi.

En dépit de ces efforts, les disparités persistent entre les filles et garçons, aggravées par le poids des pesanteurs culturelles de l'analphabétisme, des maladies, de la malnutrition et des violences.

**Madame la Présidente,**

S'agissant de la violence, il s'agit de pratiques telles que l'exploitation sexuelle, les mutilations génitales féminines (MGF) et autres formes de violence à l'égard des femmes et des filles. Ces violations graves des droits fondamentaux sont plus que des atteintes à la personne humaine ; elles compromettent le développement, la paix et la sécurité de toute la société.

C'est dans cette optique que le Gouvernement ivoirien a adopté un document de stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre en juillet 2010 avec le soutien du FNUAP, de l'UNICEF, du PNUD et de l'UEA.

Cette stratégie s'articule autour de :

- La Prévention ;
- La Prise en charge des victimes et auteurs de violences basées sur le genre ;
- La Recherche ;
- La Lutte contre les violences spécifiques ;
- La Coordination.

L'importance de ce travail nécessite un financement adéquat à rechercher et à mobiliser.

### **Message du Président,**

Plus que jamais, la femme et la fille doivent être au cœur du nouveau millénaire parce qu'elles demeurent le premier et le plus sûr des garants d'un monde de progrès toujours en marche, de justice et de paix, un monde de sécurité et de partage.

Pour terminer, au nom du Gouvernement ivoirien, laissez-moi vous adresser, à nos assises, de son Excellence le Professeur Alpha CONDE Président de la République de Côte d'Ivoire :

**Je vous remercie.**